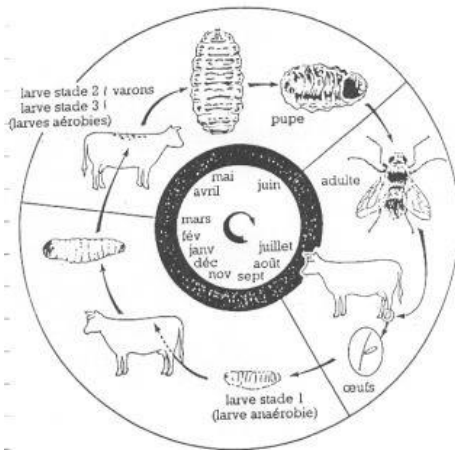


Le Varron

Dans notre département, ces appellations sont délivrées par le GCDS sous couvert d'un STC Régional (Schéma Territorial de Certification). Nos cheptels ont l'appellation de « cheptel assaini en varron » sur leur ASDA depuis le 06/10/2005.

1- Généralités



Le varron est le nom donné aux derniers stades larvaires d'une mouche qui pond ses œufs sur les bovins.

Dès l'éclosion, les premières larves pénètrent et migrent jusqu'à sortir sous la peau de l'hôte, qu'elles trouvent en provoquant une inflammation : l'hypodermose.

L'hypodermose est une myiase interne : les larves se développent et creusent leur trajet dans les muscles, dans le canal rachidien le long de la moelle épinière, dans la paroi de l'œsophage.

Chez les bovins, l'hypodermose entraîne des pertes liées à la baisse de la production laitière et au ralentissement de la croissance des jeunes. En outre, les animaux parasités par le varron sont plus fragiles et réceptifs aux infections. Plus rarement, la libération de toxines à partir des larves entraîne la mort subite des animaux parasités ou des troubles neurologiques graves. Enfin, la sortie au printemps des larves détériore de manière irrémédiable le cuir.

2- La certification des cheptels

Les contrôles de maintien de cette appellation sont des :

- Contrôles à l'introduction : un bovin provenant d'une zone assainie introduit dans une zone de même niveau, n'a pas à subir de traitement,
- Contrôles annuels effectués par tirage aléatoire : ils sont destinés à objectiver le taux d'infestation de la zone,
- Contrôles annuels effectués par tirage orienté : ils sont destinés à la recherche d'éventuels foyers.

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<i>Dépistage sur sang et sur lait</i>			
Cheptels en contrôles aléatoires			
96 négatifs/96	119 négatifs/119	93 négatifs/93	79 négatifs/79
Cheptels en contrôles orientés			
16 négatifs/30	28 négatifs/32	14 négatifs/22	10 négatifs/21
<i>14 visites prévisionnelles de contrôle orienté pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue.</i>	<i>4 visites prévisionnelles de contrôle orienté pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue.</i>	<i>8 visites prévisionnelles de contrôle orienté pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue.</i>	<i>11 visites prévisionnelles de contrôle orienté pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue.</i>